

Comment la mobilité préventive redéfinit-elle les codes de l'assurance ?

Derrière le mot "mobilité" se cache un monde rempli de défis pour le secteur de l'assurance. De fait, face à des moyens de transport toujours plus variés et des façons de voyager toujours plus expérimentales, le métier d'assureur se trouve directement bouleversé. Les compagnies du secteur anticipent donc déjà la mobilité de demain en testant différentes solutions avec les startups.

Temps de lecture : minute

29 janvier 2019

Trottinettes électriques en libre-service, gyropodes, voitures autonomes... de nouveaux moyens de transport voient régulièrement le jour. Face à l'adoption rapide de ces nouveaux modes de mobilité par les consommateurs, les autorités sont déjà en retard pour définir un cadre réglementaire. Or, sans ce dernier, la prévention devient d'autant plus cruciale. Et adapter une assurance à l'utilisation d'un moyen de transport dont les risques sont encore peu connus n'est pas une mince affaire.

Ainsi, pour garantir au maximum la sécurité de leurs sociétaires, les assureurs ont décidé de miser sur la mobilité préventive. Yann Arnaud, Directeur Produits, Innovation et tarifs IARD du groupe Macif confirme ainsi : *"Le métier d'assureur évolue sensiblement et cela depuis déjà plusieurs années. Auparavant, la couverture que nous proposons était financière et, pour schématiser, en cas de problème, notre intervention se limitait à une indemnisation de l'assuré. Progressivement, en plus de l'indemnisation, une véritable prestation de service ou*

d'accompagnement était attendue par la victime. Aujourd'hui, en plus de tout cela, nous nous attaquons à l'amont en proposant des dispositifs de prévention visant à éviter tout sinistre. "

Informations et équipements : les principaux outils de la mobilité préventive

La notion de mobilité préventive renvoie à *"tous les dispositifs pouvant être mis en place pour que la mobilité, individuelle ou collective, se déroule le mieux possible en agissant sur les risques potentiels"*, explique Yann Arnaud. En d'autres termes, il s'agit de mettre en place en amont tous les dispositifs, équipements, infrastructures ou campagnes d'information pour éviter les accidents ou minimiser leur gravité lorsqu'ils surviennent.

Et la Macif s'est pleinement impliquée dans cette nouvelle façon de responsabiliser et protéger ses sociétaires. Yann Arnaud évoque l'exemple de Liberty Rider, application à destination des motards qui détecte les accidents en deux-roues et alerte les secours si besoin. Un partenariat a été créé entre la startup et la Macif, donnant la possibilité, en cas d'accident impliquant les sociétaires, d'agir rapidement et ainsi potentiellement sauver leur vie. Le choix des motards ne relève pas d'un hasard puisqu'il s'agit d'une population particulièrement exposée aux dangers de la route (ils sont impliqués dans 44% des accidents graves, selon les relevés de la Sécurité routière), leurs protections en termes d'équipement étant faibles.

Par ailleurs, les assurances s'appuient de plus en plus sur l'information comme outil de prévention. C'est le cas notamment avec les jeunes conducteurs car ils n'ont pas l'expérience de la route et rencontrent parfois des difficultés à estimer le danger, ce qui peut conduire à un accident. Il faut donc leur faire prendre conscience du risque. Seulement, faire passer ce message n'est pas simple. L'idée est donc *"d'apporter des*

preuves à nos propos, explique Yann Arnaud, pour que les jeunes conducteurs soient convaincus de l'utilité de ces dispositifs. Prenons l'exemple de Liberty Rider pour les motards : la startup a publié une vidéo sur youtube dans laquelle des motards témoignent des bienfaits du système proposé et en quoi il a pu sauver la vie de certains. Il n'y a pas meilleure preuve et nous devons réussir à faire pareil pour les jeunes".

Beaucoup de projets mais des contenus très aléatoires

La mobilité préventive attire innovateurs et créateurs d'entreprise mais il semble être de plus en plus compliqué pour les assureurs de dénicher l'offre qui répond vraiment à un besoin client. Yann Arnaud souligne que *"la difficulté n'est pas de trouver un partenaire qui a une offre, parce que des offres il y en a beaucoup. Ce qui est plus compliqué, c'est de trouver une offre dont la proposition de valeur a du sens et un certain niveau de maturité"*. Ce dernier point est effectivement primordial pour la Macif qui, avec plus de 5 millions de sociétaires, ne peut se permettre de travailler avec un partenaire encore trop fragile.

Pour optimiser ses chances de trouver des propositions pertinentes, l'entreprise est entrée dans une démarche d'Open Innovation. Le but de cette initiative est *"d'inviter toutes les équipes, quel que soit leur métier (marketing, prévention, gestion...) à réfléchir en permanence sur ce qui pourrait être fait"*. Ainsi, lorsqu'elles ont une idée, qu'elles repèrent quelque chose d'intéressant, elles réfléchissent à la façon d'intégrer le projet aux offres de l'assureur. *"C'est souvent comme ça que l'on découvre des initiatives intéressantes. Ensuite on étudie le niveau de complexité et la faisabilité du projet, et surtout si ça a du sens pour nos sociétaires"*.

Former autrement

Une veille d'autant plus importante que des révolutions en cours laissent présager d'une totale redéfinition des standards du secteur. L'arrivée des voitures autonomes est l'une d'entre elles. Avec, à la clé, une baisse des accidents ? Effectivement, une étude menée par l'Observatoire interministériel de la sécurité routière dans les années 1990 et 2000 montrait que 90% des accidents de la route étaient dus à l'humain. *“Suivre cette logique, c'est donc se dire que si l'on supprime l'action humaine de la conduite, on supprime 90% des risques, remarque Yann Arnaud. C'est tentant de le penser, mais que fait-on des accidents justement évités grâce à l'humain ?”*. La nature des risques devrait se transformer : si le facteur humain aura peut-être moins d'importance, les risques technologiques, comme des dysfonctionnements électroniques ou le piratage, seront d'autant plus élevés. C'est pourquoi se reposer entièrement sur la technologie ne peut garantir le “risque zéro”, d'autant plus qu'une telle dépendance technologique ne favorisera pas la capacité de l'humain à réagir en cas de dysfonctionnement technique.

Yann Arnaud envisage donc que *“l'intégration du véhicule autonome sur nos routes, au milieu de véhicules classiques, puisse probablement, dans un premier temps, se traduire par de nouveaux types d'accidents”*. Il suppose même que *“des phénomènes d'accidents en série risquent de se produire. L'interaction conducteur - véhicule s'annonce effectivement profondément modifiée, ce qui laisse présager une période d'adaptation à risques”*. Seulement demain, l'Homme sera-t-il encore formé à la conduite ? Dans un monde où tout devient autonome, il semble utile de réfléchir, là aussi, à une solution préventive. Yann Arnaud a son idée sur la question : *“je pense que les clés d'un véhicule autonome ne pourront pas simplement être remises sans conditions. Une sorte de certificat de conduite autonome relevant d'un apprentissage en amont de cette nouvelle technologie et un mode d'emploi du véhicule utilisé seront*

probablement nécessaires”.

Pour en savoir plus sur les mobilités du futur venez assister au workshop Macif et Réseau CITIZ sur le thème de l'avenir de l'auto partage lors de la Maddy Keynote 2019.

[Consultez le programme](#)

Maddyness, partenaire média de la Macif.

Article écrit par Maddyness, avec la Macif